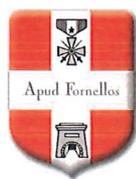


Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la CCHMV, la Commune de Modane, la Commune de Fourneaux et le GPCM

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

31 mars 2025

N° 19-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 073-217301175-20250408-20250408_19_CON-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'arrivée à terme de la convention initiale qui lie la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, les communes de Modane et Fourneaux ainsi que le GPCM dans le cadre de la dynamisation du tissu commercial et du centre-bourg Modane-fourneaux (programme « Petites villes de demain »).

Monsieur le Maire propose de renouveler le partenariat, donne lecture du projet de convention à conclure pour une durée ferme de trois années du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 et demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la CCHMV, les communes de Modane/Fourneaux et le GPCM ;
- Autorise Monsieur le Maire, ès-qualité, à signer le projet de convention ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET